

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

RÉOUVERTURE PARTIELLE DES ÉCOCENTRES DE LA HAUTE-YAMASKA

Granby, 17 avril 2020 – La Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska (COGEMRHY) et la MRC de La Haute-Yamaska procéderont à la réouverture partielle des écocentres dès la semaine prochaine. Cette décision fait suite aux mesures adoptées par le gouvernement du Québec permettant la reprise de certaines activités, notamment dans le secteur de la construction résidentielle.

L'écocentre à Granby ouvrira donc de nouveau le lundi 20 avril, tandis qu'à Waterloo, l'écocentre sera accessible à partir du mercredi 22 avril.

HEURES D'OUVERTURE	
Écocentre à Granby 1080, rue André-Liné	Écocentre à Waterloo 6550, rue Foster
À compter du 20 avril Lundi au samedi 8 h à 17 h	À compter du 22 avril Mercredi au samedi 8 h à 17 h

Des directives strictes seront cependant appliquées afin de faire respecter la distanciation sociale, notamment en limitant l'achalandage et la circulation aux écocentres. À Granby, un nombre maximal de 10 véhicules pourront se trouver en même temps sur le site. À Waterloo, ce nombre maximal sera plutôt de 5 véhicules.

« Nous demandons à la population de faire preuve de patience. Les règles qui seront appliquées peuvent sembler contraignantes, mais elles sont là pour limiter les contacts entre les usagers, préserver leur santé et leur sécurité ainsi que celles du personnel des écocentres. Aussi, nous demandons aux personnes qui ont la possibilité de conserver leurs matières chez elles de reporter leur visite à plus tard et de laisser la priorité aux personnes qui sont à court de place ou de temps, par exemple en raison d'un déménagement », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

La circulation ne sera pas permise dans certaines zones des écocentres et l'Espace du réemploi demeurera fermé jusqu'à une date indéterminée. Les visiteurs auront accès uniquement aux conteneurs ainsi qu'au point de dépôt des branches et des résidus verts. Ils doivent s'en tenir à la liste temporaire de matières acceptées. Les autres matières seront refusées, et ce, même si elles sont habituellement récupérées aux écocentres.

« Il est essentiel que les visiteurs s'en tiennent à la liste temporaire des matières acceptées. Ils doivent absolument procéder au tri de leurs matières à la maison, avant de se déplacer. Les personnes qui n'auront pas effectué de tri préalablement devront rebrousser chemin », prévient M. Marc-Antoine Bazinet, directeur de la COGEMRHY.



Les visiteurs devront décharger eux-mêmes leurs matières. Ils devront apporter leurs propres pelle et balai au besoin. Un nombre de deux personnes par véhicule sera toléré afin de décharger les matières les plus lourdes. Les préposés des écocentres n'apporteront pas leur aide lors du déchargement.

Finalement, il est demandé à toute personne présentant des symptômes grippaux ou étant susceptible d'avoir contracté ou d'avoir été en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19 de ne pas se rendre aux écocentres. Ces personnes doivent prendre les dispositions nécessaires pour préserver leur santé et celles des autres.

Pour obtenir la liste des matières acceptées durant l'ouverture partielle des écocentres ou faire un tri adéquat des matières résiduelles, consultez le site Web GENEJETER.COM.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
mpawliw@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2239

